



DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

04 AVRIL 2024

Délibération n°DB24.091

Séance du 04 avril 2024

Date de convocation du conseil :  
28 mars 2023

Nombre de délégués en exercice :  
104 titulaires et 29 suppléants

Quorum : 53

Le Président de la communauté  
d'agglomération certifie que la présente  
délibération a été transmise au  
représentant de l'Etat le :

Et que celle-ci a été affichée à la porte du  
siège de la communauté, à Roissy-en-  
France le :

Monsieur le Président certifie sous sa  
responsabilité le caractère exécutoire de  
cet acte et informe que le présent acte  
peut faire l'objet d'un recours gracieux  
dans un délai de deux mois adressé au  
Président ou d'un recours contentieux  
devant le tribunal administratif de Cergy-  
Pontoise dans un délai de deux mois à  
compter de sa publication ou notification.

L'an 2024, le 04 avril à 18 h 30, le conseil communautaire légalement convoqué le 28 mars 2023, s'est réuni au siège - 6 bis avenue Charles de Gaulle 95700 Roissy-en-France, sous la Présidence de Monsieur Pascal DOLL, Président de séance.

**Présents :** Pascal DOLL, Chantal AHOUNOU, Manuel ALVAREZ, Maria ALVES, Alain AUBRY, Daniel AUGUSTE, Pascal BACHELET, Pierre BARROS, Abdellah BENOUARET, Mufit BIRINCI, Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Frédéric BOUCHE, Severine BOUGEAULT, Séverine BROUET-HUET, Michèle CALIX, Malika CAUMONT, Marwan CHAMAKHI, Christiane CHEVAUCHE, Mariam CISSE-DOUCOURE, Catherine DELPRAT, Viviane DIDIER, Daniel DOMETZ, Marie-Annick DUPRE, Yacine ELBOUGA, Claude FERNANDEZ-VELIZ, Isabelle GAUTIER, Patrice GEBAUER, Jean-Claude GENIES, Gabriel GREZE, Didier GUEVEL, Patrick HADDAD, Jacqueline HAESINGER, Djamila HAMIANI, Daniel HAQUIN, Françoise HENNEBELLE, Benoît JIMENEZ, Laetitia KILINC, Jean-Jacques KRYS, Dominique KUDLA, Marie-Claude LALLIAUD, Francis MALLARD, Maurice MAQUIN, Jean-Louis MARSAC, Jocelyne MAYOL, Frédéric MOIZARD, Michel MOUTON, Michèle PELABERE, Benoît PENEZ, Laurent PRUGNEAU, Roland PY, Corinne QUERET, Saïd RAHMANI, Shaïstah RAJA, Adeline ROLDAO, Isabelle RUSIN, Tutem SAHINDAL-DENIZ, Philippe SELOSSE, Charles SOUFIR, André SPECQ, Gérard STEMMER, Eddy THOREAU, Hervé TOUGUET, Antoni YALAP, Abdelwahab ZIGHA

**Suppléant :** Frédéric DIDIER représenté par BUCHET Véronique

**Pouvoirs :** Jérôme BERTIN a donné pouvoir à Claude FERNANDEZ-VELIZ, Jean-Pierre BLAZY a donné pouvoir à Malika CAUMONT, Fabrice CUYPERS a donné pouvoir à Isabelle GAUTIER, Sori DEMBELE a donné pouvoir à Jean-Louis MARSAC, Christine DIANE a donné pouvoir à Tutem SAHINDAL-DENIZ, Caroline DIGARD a donné pouvoir à Maria ALVES, Djida DJALALLI-TECHTACH a donné pouvoir à Maurice MAQUIN, Valérie GAILLOT a donné pouvoir à Eddy THOREAU, Pascal GIACOMEL a donné pouvoir à Frédéric BOUCHE, Gilles GOURDON a donné pouvoir à Corinne QUERET, Laure GREUZAT a donné pouvoir à Benoît PENEZ, Eric JOURNAUX a donné pouvoir à Alain AUBRY, Alexandre KARACADAG a donné pouvoir à Mufit BIRINCI, Annick L'OLLIVIER LANGLADE a donné pouvoir à Jocelyne MAYOL, Daniel LOTAUT a donné pouvoir à Marie-Claude LALLIAUD, Joël MARION a donné pouvoir à Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Yves MURRU a donné pouvoir à Daniel HAQUIN, Bernard RIGAULT a donné pouvoir à Michel MOUTON, Micheline RIVET a donné pouvoir à Gérard STEMMER, Jean-Luc SERVIERES a donné pouvoir à Séverine BROUET-HUET, Franck SUREAU a donné pouvoir à Pascal DOLL, Claude TIBI a donné pouvoir à Françoise HENNEBELLE, Sonia YEMBOU a donné pouvoir à Marwan CHAMAKHI

**Jean-Louis MARSAC est désigné en qualité de secrétaire de séance.**

**Avis de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France sur la modification n°2 du plan local d'urbanisme de Rouvres**

## Délibération n° DB24.091

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme et plus particulièrement son article L.153-40 ;

Vu le schéma de cohérence territoriale de Roissy Pas de France approuvé par délibération du conseil communautaire n°19.302 le 19 décembre 2019 ;

Vu le Plan local d'urbanisme (PLU) de Rouvres approuvé le 25 octobre 2007 ;

Vu l'arrêté n° 2024-03 rectifié du 12 janvier 2024 de la commune de Rouvres prescrivant la mise à disposition du public de la deuxième modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la commune de Rouvres ;

Vu la délibération n°2024-155 du 17 janvier 2024 de la commune de Rouvres permettant la mise à disposition du public, du dossier de modification simplifiée n°2 du PLU de Rouvres ;

Vu le courrier électronique de la commune de Rouvres du 13 février 2024, reçu le 13 février 2024, sollicitant la communauté d'agglomération Roissy Pays de France pour avis sur le projet de modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme arrêté par délibération du conseil municipal de Rouvres ;

Considérant que le projet de modification n°2 du plan local d'urbanisme de Rouvres portant sur l'intégration de l'activité de transit recyclage de matériaux/déchets du BTP à l'article 2 du règlement de la zone IIAUx traduit les objectifs et orientations générales et les objectifs définis dans le schéma de cohérence territoriale de Roissy Pays de France ;

Entendu le rapport du Président ;

Sur proposition du Président ;

### ***Le conseil délibère, et*** **A L'UNANIMITE**

1°) donne un avis favorable au projet de modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme de Rouvres au regard de sa compatibilité avec le Schéma de cohérence territorial (SCoT) de Roissy Pays de France ;

2°) charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire



Le Président

